

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : HB

DEC2015_ 0219

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2015/078 RELATIF AUX SPECTACLES DE NOËL 2015 « BODY RYTHM FACTORY » ET « BRIN DE POULETTES » DESTINÉS AUX ENFANTS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 26, 28 et 30,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que chaque année, durant la période précédant Noël, la Commune invite les enfants scolarisés dans ses écoles à un spectacle,

CONSIDÉRANT la proposition de la Ferme du Buisson relative aux spectacles intitulés : « BODY RYTHM FACTORY » de la compagnie Rune Thorsteinsson Productions à destination des élèves élémentaires, et « BRIN DE POULETTES » de la compagnie EPA à destination des élèves maternels,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la catégorie d'achats : « Services de l'article 30 » et de la famille : « Spectacle de Noël destiné aux enfants des écoles élémentaires et maternelles » dont la valeur ne dépasse pas 15.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec La Ferme du Buisson, Scène Nationale de Marne-la-Vallée, sise allée de la Ferme à Noisiel (77448 Marne la Vallée cedex 2) et représentée par Monsieur Philippe FOURCHON, Directeur Adjoint, le marché public de Services n°2015/078, relatif aux spectacles de Noël intitulés «BODY RYTHM FACTORY» et « BRIN DE POULETTES » destinés respectivement aux enfants des écoles élémentaires et maternelles, pour un montant global de 12.000 € T.T.C. à régler par mandat administratif sur présentation de la facture à l'issue des représentations.

Les trois représentations du spectacle « Body Rythm Factory » auront lieu le lundi 14 décembre 2015 à 10h00 et à 14h00 et le mardi 15 décembre 2015 à 10h00 au Théâtre de la Ferme du Buisson. Les quatre représentations du spectacle « Brin de poulettes » auront lieu le lundi 14 décembre 2015 à 9h00 et à 10h00 et le mardi 15 décembre 2015 à 9h00 et à 10h00 à la Halle de la Ferme du Buisson.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

1/2



Suite de la décision N°2015_ **0219**
portant sur la conclusion du marché public n°2015/078.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 4 DEC. 2015



Le Maire,

Daniel VACHEZ.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	07 DEC. 2015
Affiché le	07 DEC. 2015
Notifié le	
Publié le	07 DEC. 2015

